



État des restrictions :

Restrictions en vigueur à partir du samedi 27 juillet 2024 à 8h00

Unité : Aveyron			
11	Rivière Aveyron aval		
12	Rivière Aveyron médian		
Unité : Affluents de l'Aveyron			
20	Bassin de la Lère réalimentée		
21	Bassin de la Lère non réalimentée		
22	Bassin de la Bonnette		
23	Bassin de la Seye		
24	Bassin de la Baye		
25	Le Viaur réalimenté		
26	Bassin du Viaur non réalimenté		
27	La Vère réalimentée		
28	Bassin de la Vère non réalimentée		
29	Petits affluents de l'Aveyron		
Unité : Tarn			
31	Rivière Tarn		
33	Bassin du Tescou non réalimentée		
34	Bassin du Lemboulas amont + petit Lembous		
35	Bassin du Lemboulas aval		
36	Bassin de la Lupte-Lembous		
37	Petits affluents du Tarn		
41	Fleuve Garonne Amont		
Unité : Garonne			
41	Fleuve Garonne Amont		
42	Fleuve Garonne médian		
44	Canal latéral et canal de Montech		
Unité : Affluents de Garonne			
51	Bassin de la Sère		
52	Bassin du Lambon		
53	Bassin de la Barguelonne amont		
54	Bassin de la barguelonne aval		
55	Bassin du Lendou		
56	Bassin de la petite Barguelonne		
57	Bassin de la Séoune	2 jours	Maintien
58	Bassin de l'Auroue		
59	Petits affluents de Garonne		
Unité : Lot			
72	Bassin du Boudouyssou non réal + Tancanne		
73	Petits affluents du Lot domanial amont		
Unité : Neste			
81	Rivière Arrats réal		
82	Petits affluents de l'Arrats		
83	Rivière Gimone réal		
84	Petits affluents de la Gimone		

Reproduction partielle interdite.

Ce bulletin d'irrigation a été réalisé par M. LARRIEU Jean-François et M. ETIENNE Emmanuel, Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne.

Contact : Chambre d'agriculture 82 ; Tél : 05.63.63.51.54 - Mail : emmanuel.etienne@agri82.fr

Vous pouvez consulter ce Bulletin sur notre site internet :
www.agri82.fr.chambre-agriculture.fr

Une **consultation publique est en cours jusqu'au 01/08/2024** sur l'ACI Neste et rivières de Gascogne, ce texte encadre les restrictions d'irrigation. (voir lien ci-dessous)

<https://www.gers.gouv.fr/Actualites/Consultations-du-public/Plan-d-action-secheresse-pour-le-sous-bassin-Neste-et-rivieres-de-Gascogne2>

Vous pouvez donner votre avis par mail ddt-secheresse@gers.gouv.fr

en précisant la mention « Consultation arrêté inter-préfectoral portant modification de l'ACI modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous bassin Neste et rivières de Gascogne ».

Vos autorisations d'irrigation arrivent

Vos autorisations d'irrigation vous sont actuellement envoyées par voie postale. Retrouvez-les également sur votre compte Gest'ea. <https://gestea.chambres-agriculture.fr/Ougc/> (Rubrique Prélèvements / autorisations de prélèvements).

AXES REALIMENTES

Merci d'actualiser votre assolement et de préciser vos dates de semis grâce à l'enquête ci-dessous si vous n'y avez pas déjà répondu. Cela permettra d'adapter les lâchers au plus juste.

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=I5GK4XsCCkis6wvI_bQpIGqtD8kY8ohOsDt1P5B9_V5UMTITUIYzU1IyRTVaNFk5WjNFNTNXVDhDNS4u

GIMONE

Les zonages de restriction et le calendrier changent. (voir lien ci-dessous).

https://gers.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/067_Inst-Gers/documents/eau/Piloter_l_irrigation_gestion_de_campagne_/Annexe_2_Calendarier_tours_eau_2024.pdf

Vous DEMARREZ l'irrigation SIGNALEZ-VOUS sur les axes réalimentés

Le signalement de vos démarrages avec deux jours d'anticipation auprès de RIVES ET EAUX (ex CACG) permet de prévenir d'éventuel « accident de gestion » ou d'éviter de prendre des mesures comme ce fut le cas l'année dernière en cas de trop forts besoins. **IL EN VA DE NOTRE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE COLLECTIVE.**

DES SMS AU SERVICE DE LA GESTION DE L'EAU

Pour améliorer la gestion de la ressource sur les axes réalimentés par la CACG, merci d'informer de chaque mise en route et arrêt d'irrigation par envoi SMS au **06 73 90 57 93**.

Opérations à réaliser :

1) Rédiger le SMS



pour informer d'un démarrage de l'irrigation dans un délai de 2 jours

ou



pour signaler un arrêt de l'irrigation dans un délai de 2 jours.

2) Envoyer le SMS au numéro suivant **06 73 90 57 93**.

Le délai (2 jours dans l'exemple) peut être raccourci ou allongé.

N'oubliez pas : M pour signaler un démarrage immédiat ou A pour signaler un arrêt de l'irrigation

